

La propreté, sous toutes ses formes, c'est la sauvegarde, par excellence, contre le Choléra ; c'est elle qui peut, surtout, l'empêcher d'arriver jusqu'à nous ; et, dans le cas où cette terrible maladie pénétrerait dans le pays, c'est encore la propreté qui peut nous protéger contre son atteinte. Quiconque tient maison peut donc ainsi aider efficacement à prévenir le développement du Choléra, comme il est également en son pouvoir, par une négligence coupable, d'exposer non seulement sa santé et sa vie, mais encore la santé et la vie de ses voisins. A chacun alors de se mettre immédiatement à l'œuvre, et de prendre toutes les mesures de précautions qui sont suggérées dans cette circulaire.

2. ACCUMULATION DE SALETÉS.—Il incombe à tout chef de famille l'obligation de voir à ce qu'il n'y ait point d'accumulations de saletés à l'intérieur ou auprès de sa maison ; de prévenir toute possibilité de contamination, par les ordures, de ce qui doit servir à son alimentation et à son breuvage : de faire disparaître les causes de mauvaises odeurs, quelles qu'elles soient, et de voir à ce que l'air, dans son voisinage, soit toujours pur.

On ne devra jamais tolérer, dans la cour ou ailleurs, les matières de rebut ; ces matières devront être recueillies dans une boîte couverte, pour les préserver de l'humidité, et cette boîte devra être vidée régulièrement tous les deux ou trois jours. Lorsque la chose sera possible, on devra faire brûler dans la poêle de la cuisine tous les débris de matière animale ou végétale. A la campagne, les amas de fumier devront être placés à la plus grande distance possible de l'habitation. Les caves devront être tenues toujours sèches, dans la plus grande propreté, et souvent blanchies à la chaux.

3. EVIERS ET ÉGOUTS.—Le tuyau de renvoi devra avoir une valve de sûreté (siphon) tout près de l'évier. Cet évier, ainsi que tous les canaux, dalots, drains, devront être tenus dans une grande propreté, et lavés à grande eau (en laissant couler l'eau) tous les jours.

Les *water-closets* devront abondamment être pourvus d'eau et tenus, eux aussi, dans une grande propreté. On devra y faire couler l'eau après chaque fois qu'on en aura fait usage.

Les fosses d'aisances fixes (trous dans la terre) ne devraient jamais être en usage ; car ces fosses souillent le sol. Il est plus